1747

1747
Case
FRC
6140

ODE

AU PEUPLE BRETON,

Précédée de quelques réflexions sur les affaires présentes.

Facit indignatio versum. *Juv.*

1789.

M&W 11392

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉFLEXIONS

PRÉLIMINAIRES.

LA situation actuelle de la Bretagne, présente un spectacle bien intéressant. Elle est divisée en deux partis ; d'un côté on voit un Peuple, long-temps endormi sous le joug des Nobles, s'éveiller et redemander fièrement sa liberté, de l'autre on voit ces Nobles la lui refuser avec hauteur, et se liguer entre eux pour le contenir dans l'abaissement dont il veut se relever.

En voyant ainsi les opprimés aux prises avec les oppresseurs, j'aimais à me flatter que ceux-ci, vaincus par le cri de l'honneur et de l'humanité, ne prolongeraient pas cette lutte, par une résistance honteuse et barbare. Je me trompais, l'intérêt personnel a corrodé leurs ames ; c'est lui qui les arme de dédain et d'orgueil, pour ne point entendre

ce Peuple qui demande justice : toutes leurs actions, tous leurs discours sont infectés de son esprit ; c'est le lien et le mobile de leur confédération.

Leur opposition scandaleuse a excité ma colère, j'ai voulu la contenir, mais en vain : elle a fermenté ; et le petit Ouvrage qu'on va lire en est l'explosion. Je me suis soulagé, en le faisant, du poids d'indignation qui oppressait mon cœur. Un sentiment inné de justice, un instinct de raison me dit que, dans la crise actuelle, la bonne cause est celle du Tiers ; il n'en faut pas davantage pour me faire sortir de ma neutralité, et embrasser un parti. C'est du côté du Peuple que je me range, c'est pour lui que me je passionne, c'est à ses intérêts que j'associe les miens. J'aurais voulu être capable de lui donner une marque plus éclatante et plus solide de mon Patriotisme ; j'aurais voulu pouvoir concourir plus utilement à la défense de sa cause, et influer sur son succès, par un de ces Ecrits qui, empreints d'un caractère de vigueur, de raison et de vérité,

ne laissent de prises, ni aux sophismes de l'intérêt, ni aux subtilités de la mauvaise foi.

De ce nombre est celui d'un ancien Magistrat, dont la dialectique saine est revêtue de tout ce que l'éloquence a de force et de magie. Habitant d'une Province, dont les principes serviront de base au nouvel édifice de la législation Française, il s'indigne que ses voisins, balançant de prendre part à la fermentation générale, ne secouent pas les chaînes, dont le despotisme de la Noblesse et du Clergé les fatigue depuis long-temps. Que dirait-il, s'il étoit témoin de ce qui se passe en Bretagne? cet ardent défenseur de la Justice; lui qui a vu les Nobles de son pays abandonner des privilèges illégitimes, et sacrifier, volontairement, leur intérêt particulier au bien général; de quel œil verrait-il les nôtres s'endurcir contre les cris du Peuple, rejeter ses réclamations, et pousser l'audace jusqu'à vouloir justifier le droit barbare de l'accabler, de le sucer et de grever à loisir de subventions, dont ils s'affranchis-

sent, le fruit de ses sueurs et de ses peines? Que dirait-il des Ministres d'un Dieu de paix, qui déshonorent leur caractère, en nourrissant cette horrible opposition, et en s'y associant? que dirait-il des Magistrats qui, préposés spécialement au soutien des droits du Peuple, mettent des entraves aux mesures qu'il prend pour les défendre, et l'empêchent de réunir ses forces, pour résister à des tyrans, qui réunissent les leurs contre lui (1). Ces Magistrats se disent protecteurs de la paix, de la Justice et du faible.... Ils le disent! eh! ce qu'ils font n'en est-il pas un éclatant démenti?

---

(1) On connaît l'Arrêt du Parlement des 7 et 8 Janvier, qui défend les Assemblées des Corporations, et ne permet que celles des Municipalités. Ces dispositions offrent une contradiction assez bisarre. Les Municipalités ne doivent leur essence qu'aux Corporations; il faut que celles-ci existent pour former les autres. Ce sont leurs demandes respectives qui font l'aliment des délibérations Municipales. Or, si les Corporations n'ont pas la liberté de concerter ces demandes, les Municipalités, chargées de les recueillir, et qui n'en

Il faut que les Nobles soient bien aveuglés par le vertige de leur résistance, pour oser attaquer, parmi les monumens qui la condamnent, un écrit que la Nation a marqué

---

sont que l'organe, se trouvent sans fonction. Le Parlement ne saurait les proscrire; mais il les rend inutiles : il doit être satisfait de l'équivalent.

Un Arrêt, qui blessait aussi étrangement les premiers droits des Citoyens, n'était guères susceptible d'exécution. Aussi, en fit-on si peu de cas, que la nuit même qui a suivi sa promulgation, on afficha, jusqu'à la porte du Palais, *un Arrêt du Conseil d'Etat du Peuple*, qui cassait l'autre. Les Corporations ont continué de s'assembler, et la Cour, pour couronner sa conduite, poursuit ceux qui les présidaient.

Il est difficile de pousser plus loin l'aveuglement de l'esprit de parti, et de profaner d'une manière plus scandaleuse le Temple de la Justice. C'est-là que le Peuple opprimé devrait trouver des défenses; et c'est-là, c'est dans son Sanctuaire qu'on médite sur les moyens d'étouffer ses cris, et de renforcer la chaîne qu'il secoue et qu'il veut briser! C'est de-là que devraient émaner des Arrêts qui le protègent, et il n'en sort que des foudres pour l'anéantir! mais ces foudres sont impuissans, et ne peuvent nuire qu'à ceux qui les lancent.

du sceau de son estime, et qui a excité son admiration et sa reconnaissance. Cet écrit, où l'Auteur parle si bien le langage de l'humanité et de la raison, où il établit, où il défend d'une manière si auguste les droits des Citoyens, où son cœur vertueux s'abandonne à une morale si pure, où il exhale un patriotisme si noble ; cet Ecrit qui éclaire, qui exalte, qui émeut les ames honnêtes ; et qui, méritant la sanction du Souverain, en a provoqué un acte de Justice favorable au Peuple : eh bien ! ces Nobles (1), le regardent comme l'ouvrage d'un homme qui a surpris la reli-

---

(1) Les Gentilshommes, dans leur dernière protestation, disent « que la décision du Conseil, qui » règle la forme de la convocation aux Etats du » Royaume, est une surprise manifeste, faite à la » religion de sa Majesté, par un Ministre, qui ose » opposer son opinion aux formes adoptées, consa- » rées par la Nation Française, dans ses précéden- » tes Assemblées, &c. »

Citoyens honnêtes ! hommes impartiaux ! est-ce là l'idée qu'on doit avoir de cette décision du Conseil, et du rapport qui l'a provoquée ? Surprendre la religion de son Maître, c'est un acte de malhonnêteté ;

gion du Monarque ! Les blasphémateurs ! et ils ne craignent pas de soulever la France

---

c'est abuser de sa bonne-foi pour lui faire faire le mal. Or, celui qui a persuadé au Roi, que vingt-trois millions d'hommes étaient aussi précieux qu'un million, et que, faisant la partie constitutive de la Nation, il était juste qu'ils formassent la moitié de ses Représentans; celui-là, Citoyens, a-t-il trompé son maître? a-t-il fait un acte de malhonnêteté?

Tandis que la Noblesse se laisse égarer par ses préventions, la conduite du Clergé n'est pas plus louable. Semblable à un reptile qui, pour tromper la vengeance de ceux qu'il a piqués, se réfugie dans des ronces, le Clergé s'est réfugié dans le sein de la Noblesse, et a fait cause commune avec elle, pour opposer un obstacle plus puissant aux réclamations du Tiers.

J'apprends que les Membres de ces Ordres, rédigent un Mémoire contre l'Ecrit sage, à qui la Nation doit le résultat du Conseil. Oui, Citoyens, des Prêtres s'occupent de cette tâche infame; ils vont opposer à des principes sains, fondés sur la Nature & l'Humanité, à des principes qui intéressent le bien général, des principes faux et atroces, qui n'intéressent qu'eux et le Corps auquel ils se sont liés. Ces égoïstes prostitueront, à soutenir une cause honteuse et nuisible au Peuple, des plumes qui ne de-

contre eux! Ils révolteront l'Europe entière ; l'Europe, *dont le bruit sourd, favorisant confusément les idées d'équité générale*, frappent de mépris ceux qui les heurtent.

Parmi ces Gentilshommes, cependant, il en est qui ont le cœur droit ; j'en ai vus qui, en particulier, reconnaissaient sincérement les droits imprescriptibles du Tiers-Etat ; ils en parlaient sainement ; et convenant de bonne foi que leurs privilèges blessaient l'équité, ils en consentaient le sacrifice. Mais, réunis en Corps, ils ne sont plus les mêmes. C'est en Corps que l'intérêt personnel prend une énergie contagieuse ; c'est en Corps que l'esprit de parti fermente, gagne les ames les plus honnêtes, les infecte & les dénature. Voilà pourquoi beaucoup de Gentilshommes, égarés par la frénésie de quelques-uns, ont

---

vraient servir qu'à le consoler, et qu'à défendre la Religion et les mœurs ! Les sacrilèges ! et Dieu ne tonne pas sur eux ! ah ! si sa foudre les ménage, ils n'échapperont point à l'indignation publique.

confirmé

confirmé tumultueusement, par leurs signatures, ce qu'ils auraient peut-être réprouvé dans le calme de la solitude.

Ah ! s'ils avaient le courage de paraître devant leurs Confrères ce qu'ils sont dans le secret de leur cœur (1), croient-ils que leurs principes les déshonoreraient ? Non, en les soutenant avec vigueur, ils se feraient des partisans ; ils affaibliraient par ce moyen la masse des forces qu'on oppose au Peuple, & concourraient ainsi au succès de la bonne cause. Quand même cet acte de loyauté leur ferait perdre la faveur de leur Ordre, n'auraient-ils pas le témoignage de leur conscience, ce pur contentement de soi-même, & cette satisfaction vertueuse de l'ame, qui naît du sentiment d'une bonne action ?

(1) La mauvaise honte les en empêche ; ce sentiment, dit Rousseau, *qui étouffe la voix de la conscience par la clameur publique, et réprime l'audace de bien faire, par la honte du blâme* ; ce sentiment, dit-il encore, *qui corrompt plus de cœurs honnêtes que les mauvaises inclinations.* (Nouvelle Hel. tom. 3. Let. 27).

N'auraient-ils pas l'estime nationale ? Et comptent-ils pour rien de pareils dédommagemens ?

J'aurais voulu pouvoir exprimer en vers harmonieux, toutes les réflexions que je jète ici au hasard. Une pensée vigoureuse, enchassée dans un beau vers, saisit l'ame & reste dans la mémoire. Il faudroit que nous eussions ici un Poëte Philosophe, qui entreprît la défense du Peuple, qui, en lui montrant sa dignité, lui soufflât le courage de ne rien souffrir qui le dégrade ; qui, parlant à la Noblesse le langage de l'honneur ; l'honneur, ce bel appanage de son caractère, la fît rougir de dominer sur des esclaves ; l'enflammât de l'orgueil d'être à la tête d'une Nation libre & fière, en lui prouvant que les hommages ne reçoivent de prix & d'éclat, que de la considération de ceux qui les rendent ; & qui lui persuadât, que, satisfaite de ses brillantes distinctions, il était de sa générosité d'abjurer des prérogatives injustes, dont la jouissance démentait son titre.

Si ce Poëte existait, je voudrais qu'il s'armât de la verge du ridicule, pour en fouetter ces annoblis d'hier, qui trahissent un Ordre qui les distinguait, pour en soutenir un qui les méprise. J'ai vu ces ingrats insulter à la Classe dans laquelle ils sont nés, nommer rebelle un Peuple esclave, qui veut être libre, & lui faire despotiquement son procès. Leur petit orgueil, leur importance risible, leur ton tranchant, excitent, tour-à-tour, la colère & la pitié. J'en ai vus, qui, dans le délire de leur vanité, avaient l'impertinence de trancher du Gentilhomme, vis-à-vis ceux de leurs Concitoyens, qui n'étaient pas affublés comme eux d'une Noblesse vénale ou mendiée (1).

Ce langage est amer, je le sens; eh! le

(1) Il y a beaucoup de Négocians, qui, après s'être enrichis, sollicitent & achètent des lettres de Noblesse, comme si leur profession ne les annoblissait pas assez, & qu'ils eussent besoin de parchemins. Que résulte-t-il de cette manie? Leurs enfans regardent le Commerce, comme un état de

moyen d'en avoir un autre, quand on a sans cesse sous les yeux un spectacle qui vous

---

dérogeance, & consument, dans l'oisiveté, le luxe & les intrigues, une fortune qu'ils ne doivent qu'à la profession qu'ils méprisent.

Si toutes les Maisons de Négocians se maintenaient de génération en génération, le Commerce, au lieu de s'altérer comme il fait, acquerrait un nerf & une splendeur qui rendrait notre Empire bien florissant & bien formidable. Mais, tant que des préjugés barbares refuseront, à cette profession, la considération qu'elle commande, on ne l'exercera que pour s'enrichir : & ce but rempli, on n'ira pas plus loin.

Il n'en est pas de même en Angleterre. Un Négociant y peut, sans sortir de sa profession, prétendre aux grandes places du Gouvernement. Voilà pourquoi cette Puissance, malgré l'étendue circonscrite de son territoire & de sa population, marche l'égale des plus grands Empires de l'Europe, & jouit même d'une prépondérance plus générale. Ah! si la France imitait la Grande-Bretagne, combien elle l'éclipserait!

Lorsque la considération des Citoyens d'un Royaume sera mesurée à l'utilité dont ils lui sont, les Négocians ne voudront plus changer d'état ; mais cette révolution me paraît encore bien éloignée ; heureux

aigrit ! Mais que la scène change ; que ces Nobles qui nous repoussent, écoutent nos réclamations ; qu'ils consentent que la partie la plus nombreuse de la Nation, celle qui a le plus de droits à soutenir, ait aussi le plus d'organes pour se faire entendre ; qu'ils limitent en proportion le nombre de leurs Députés, qui jusqu'ici n'ont formé qu'une cohue indécente ; qu'ils souffrent la répartition égale des impôts (1) ; qu'ils éteignent

---

si la secousse actuelle pouvait l'accélérer ! Car, si le Tiers est triomphant, selon toute apparence, & qu'il prenne une consistance imposante, il est à croire qu'on s'empressera moins de s'en séparer.

(1) La Noblesse ne parait pas vouloir se prêter à cette égalité ; car, dans sa Déclaration du 10 Janvier, elle met en doute ce qui est en évidence ; savoir, la lésion du Peuple dans la répartition des impôts ; & elle part de ce doute, pour ne lui promettre que des *discussions* au lieu de *soulagemens*.

Il est incontestable que les Impôts sont inégalement répartis : c'est un abus antique qu'il est temps de déraciner ; mais vouloir auparavant que la discussion confirme la preuve de son existence, c'est vouloir se perdre à plaisir dans un labyrinthe, c'est

la corvée ; enfin, qu'ils arrachent les dernières racines du règime féodal ; & les témoignages de la reconnaissance succéderont à l'expression du mécontentement ; ceux qui les haïssent les aimeront, & ils s'entendront bénir de la bouche de ceux qui les maudissent.

---

vouloir gagner du temps, c'est éluder de nous rendre justice, c'est nous la refuser.

La Noblesse ajoute que, si cette discussion n'a pas eu lieu, c'est la faute du Tiers, & un de ses Membres a eu soin de confirmer cela dans le procès-verbal raisonné de la dernière séance des Etats ; mais l'homme impartial qui le lira, n'y verra qu'une obstination de la part des deux Ordres privilégiés, à rappeller sans cesse le Tiers à une observance de Réglemens, dont il demandait la proscription. Exiger, avant d'entendre un Ordre, qu'il se soumette à des Loix qu'il réprouve ; vouloir que, dès les premiers pas, il fasse une démarche contradictoire aux vœux qu'il annonce, n'est-ce pas l'obliger à se taire, à rester tranquille ? Et peut-on dire, quand on l'a forcé à cet Etat passif, que c'est lui qui a mis obstacle aux Délibérations ? Comment un Ordre respectable a-t-il pu hasarder solemnellement une Déclaration susceptible d'être aussi facilement démentie ?

Que le Clergé (1) mérite les mêmes bénédictions. Il regorge de biens immenses qu'il ne doit qu'à la superstition de nos ancêtres ; qu'il les soumette du moins, comme les nôtres, aux subventions publiques. En prêchant l'humilité, le désintéressement, la concorde, que sa conduite ne soit plus opposée à ses préceptes, qu'il ne nous écrase plus par son orgueil ; que son avidité ne dévore plus les plus belles possessions de l'Etat, sans presque lui rien rendre. Au lieu de participer aux dissentions civiles, qu'il emploie sa médiation pour les étouffer ; enfin, que ses Chefs deviennent Citoyens, & fassent succéder à la dureté du despotisme, aux intrigues de l'ambition, aux menées de la cupidité, l'exercice édifiant des vertus pastorales.

---

(1) On sent que je ne veux point parler de cette portion précieuse d'hommes, qu'on appelle insolemment *bas Clergé* ; je la respecte trop pour élever ma voix contre elle. Je regarde cette Classe comme faisant partie de la nôtre, & comme ayant les mêmes droits à réclamer, parce qu'elle souffre les mêmes vexations.

Et vous, nouveaux annoblis, revenez de vos illusions, ne vous abusez plus sur votre Rang; regardez souvent en arrière, & en voyant le point d'où vous êtes partis, accoutumez-vous à moins vous énorgueillir de celui où vous êtes. Les anciens Nobles ne vous regardent qu'avec dédain; ils vous distinguent d'eux par des qualifications humiliantes; ils nomment votre Classe, *la Noblesse moins pure* (1). S'ils vous admettent dans leurs Délibérations, ce n'est point pour vous assimiler à eux, c'est seulement pour faire nombre. Quand une armée est faible & qu'on la presse, on n'est pas difficile sur le choix des recrues; mais la guerre finie, on les chasse pour épurer le Corps. Vous ne seriez pas exposés à cette flétrissante mortification, si vous n'aviez pas

(1) Expressions du Chevalier de Guer, dans sa Lettre au Peuple de Rennes. C'est cependant dans cette Classe-là qu'on le place lui-même, ainsi que bien d'autres, qui s'enflent des titres de Comtes et de Marquis: il ne pensait pas à sa Généalogie en écrivant sa Lettre.

séparé

séparés vos intérêts des nôtres, ou si du moins, ne pouvant entrer dans un parti, sans exciter les murmures de l'autre, vous vous étiez contenus dans une parfaite neutralité : situation affreuse dans la crise présente! mais qui devrait vous punir assez de la vanité d'avoir voulu vous élever.

Habitans de la Bretagne, ne prolongez pas une désunion qui nuit à sa prospérité. Prêtres! Nobles! écoutez la voix du Patriotisme, écoutez celle de l'humanité, soyez justes & Citoyens. Vos freres, que vous avez long-temps méconnus, veulent rentrer dans leurs droits; vous les leur avez ravis, rendez-les à leurs réclamations, & ne les aigrissez plus par une opposition dénaturée. O Citoyens! ô Bretons! ô mes amis! établissez entre vous un accord fraternel; ne formez plus qu'une seule famille, dont les Membres soient protecteurs les uns des autres; concourez à son bonheur, par des sacrifices proportionnés à vos moyens; donnez à votre constitution, l'organisation sage que la Nation assemblée

va donner à son Gouvernement ; & embrasés de l'amour du bien général, électrisez-vous sans cesse d'une patriotique émulation, pour élever, pour affermir l'édifice éternel de la félicité publique.

ODE

AU

PEUPLE BRETON.

O Toi, qu'un Ordre usurpateur
Fatigue de ses injustices,
Qu'il accable de sa hauteur,
Et qu'il enchaîne à ses caprices;
Relève-toi, Peuple Breton !
D'une honteuse oppression
Il est temps d'éteindre l'injure ;
Fais tête à tes fiers ennemis,
Reprends les droits qu'ils t'ont ravis :
Ce sont les droits de la nature.

C'EN est fait, il n'est plus ce temps ;
Ce temps où ma faible Patrie
Prodiguait au pouvoir des Grands
Une stupide idolâtrie.
Ne vous courbez plus devant eux,
Eretons ! ces Êtres orgueilleux
Sont des hommes comme les autres.
Tous les yeux sur vous sont ouverts :
Quand les Français brisent leurs fers,
Resterez-vous chargés des vôtres ?

NON, non : déja vous vous livrez
A cette heureuse effervescence
Dont la chaleur a, par degrés,
Electrisé toute la France.
Le ressentiment des mépris
Dont on vous a long-temps flétris,
Eveille enfin votre courage :
Et, fiers de votre dignité,
Vous voulez que la liberté
Succède enfin à l'esclavage.

LES Nobles énervent l'Etat
Par leur vaine magnificence :
Ils lui donnent un faux éclat ;
Le peuple fonde sa puissance.
Edifice majestueux !
Tu dois à ce Peuple nombreux
Les vrais appuis qui te maintiennent.

Que deviens-tu, beau Monument!
Si l'on ébranle constamment
Les Colonnes qui te soutiennent?

NON, Bretons, un Roi bienfaisant,
Un Roi que la Justice inspire,
Veut affranchir d'un joug pesant
Les Communes de son Empire.
Sur ce grand corps portant ses yeux,
Il veut que son sort malheureux
Avec l'Etat change de face :
Il l'a vu languir énervé,
Mais son scèptre l'a relevé,
Et va le remettre à sa place.

O Peuple! enhardi par ton Roi;
Fixe avec des yeux intrépides
Ces Grands qui rejètent sur toi
Le fardeau pressant des subsides.
Quel bien font-ils à leur pays?
Ils le minent; tu l'enrichis :
C'est par tes soins heureux qu'ils vivent.
Qui les nourit? Ce sont les champs:
Et ces ingrats, et ces méchans
Accablent ceux qui les cultivent!

C'EST de ton sein qu'on voit sortir
Les Citoyens vraiment utiles,
Ceux dont les travaux font fleurir

Et les Campagnes et les Villes.
Grands ! vous dormez sous vos lambris ;
Tandis que nos vaisseaux hardis
Affrontent la fureur des ondes.
C'est nous qui formons dans nos ports,
Par un échange de trésors,
Les nœuds qui joignent les deux mondes.

De tes travaux, Peuple oppressé,
Le plus beau fruit t'échappe encore,
Tu n'as pas encor terrassé,
L'hydre affamé qui le dévore.
Le sera-t-il ? Non : je le crains ;
Bretons, vos droits sont dans les mains
De plus d'un Chef pusillanime ;
Tremblez : ... j'en ai vus, Justes Dieux (1) ;
Donner un appui scandaleux
Au bras d'airain qui vous opprime.

Ah ! si d'un pere on vit jadis
L'austérité républicaine,
Par la mort de ses propres fils
Venger la liberté romaine :
Quel châtiment doivent subir

(1) On voit que l'Auteur veut parler des seize Députés du Tiers, qui ont, contre les vues de leurs Communautés, rédigé une Déclaration, où ils exposaient un avis différent de celui de leurs Confrères, dans un moment où il était le plus intéressant qu'ils fussent d'accord.

Ceux qui viennent ainsi trahir
Et leurs sermens et leur Patrie :
Rome les eut fait massacrer ;
Bornez-vous à les déclarer
Frappés du sceau de l'infamie.

FAITES rougir ces vils proscrits ;
Et conjurés contre l'orage,
Aux yeux des Nobles réunis,
Reparaissez avec courage.
Décens dans votre fermeté,
Du langage de l'équité
Sachez armer votre éloquence :
Pour établir, suivant ses loix,
L'équilibre de tous les droits,
Il faut emprunter sa balance.

VOUS avez le nombre à régler
Des Défenseurs de votre cause ;
Ce nombre enfin doit égaler
Celui des voix qu'on leur oppose.
Les Nobles ont assez long-temps
Assourdi vos Représentans
De leurs clameurs tumultueuses.
Il faut que vos droits à présent,
Soient discutés tranquillement
Sous des formes majestueuses.

PARMI les abus à bannir
Du triste sol de la Bretagne,

Il en est un qui fait gémir
L'humble Habitant de la Campagne.
Je vois l'Agriculteur, hélas !
Sur des routes qu'il n'use pas
Fatiguer ses bras sans salaire :
Il est temps que vous traitiez mieux
Ces Bienfaiteurs laborieux
Qui fécondent pour vous la terre.

LA France est imposante encor ;
Cependant, malgré sa puissance,
La disette de son trésor
Altère sa prépondérance.
Ce grand fleuve est presque tari :
Il faut que son cours affaibli
Se ranime & se régénère ;
Il faut que de nouveaux ruisseaux
Viennent au reste de ses eaux
Mêler leur onde tributaire.

L'ETAT est un corps affaissé,
Prêt à tomber dans la poussière ;
Vautours, qui l'avez épuisé !
Rendez-lui sa vigueur première.
Grands ! Il demande vos secours ;
Au lieu d'étaler dans les Cours
Un luxe, une pompe insultante,
Imitez ses vrais Citoyens :

Entrez,

Enflez, nourrissez de vos biens
Le fleuve d'or qui l'alimente.

Et vous, dont le luxe fatal
Révolte & fatigue la France,
De votre faste épiscopal
Abjurez la magnificence.
De vos droits soyez moins jaloux;
Prêtres! n'affectez plus sur nous
L'insolence du despotisme:
Lorsque le Peuple est votre appui,
Connaissez donc enfin pour lui
La vertu du patriotisme.

Vos biens sont des biens usurpés:
Nos Ayeux faibles & barbares,
Par vous, au nom de Dieu, trompés,
En ont chargé vos mains avares.
Je ne veux pas, hommes heureux,
Vous ôter ces biens scandaleux
Qui vous entourent de délices;
Mais, sur ces trésors mal acquis,
Les besoins de votre pays
Vous ordonnent des sacrifices.

Le Clergé, serpent dangereux,
Humble & doux pendant la tempête,
Quand l'orage n'est plus aux Cieux,
Relève fièrement la tête:

Saisissons cet hydre à préſent ;
De quelques gouttes de son sang (1)
Humectons le champ qu'il épuise,
Il a besoin de cet engrais :
Dévorateur de ses bienfaits,
Il est temps qu'il le fertilise.

O Peuple ! exige hardiment
Que ces deux Ordres tyranniques
Allègent, en le partageant,
Le fardeau des charges publiques.
Pour que tes droits soient affermis,
De ces deux Ordres réunis
Tu dois balancer l'influence :
Seconde ainsi, Peuple Breton,
L'heureuse révolution
Qui va régénérer la France.

C'EST à toi, Monarque Français,
Prince aimé, nouveau Marc-Aurèle,
Qui n'exerces ſur tes sujets
Qu'une autorité paternelle,

(1) Les Lecteurs éclairés verront que ce vers n'offre qu'une métaphore un peu hardie, et que le mot *sang*, ne signifie que les *contributions* auxquelles on veut soumettre le Clergé, pour rétablir la fortune de l'Etat, que l'on peut poétiquement regarder comme *un champ qu'il épuise*.

C'est à toi, c'eſt à ta bonté
Qu'on devra la félicité
Qui vivifîra ton Empire ;
Et pour toi, nos derniers neveux
Auront l'amour religieux
Que ta tendresse nous inspire.

Tu l'as dit, Prince vertueux ;
Le bien est difficile à faire ;
Mais suis les conseils courageux,
Du grand Ministre qui t'éclaire.
Maintiens-le contre les clameurs
Des puissans calomniateurs,
A qui sa vertu fait ombrage ;
Et tu pourras, Roi des Français,
Du bonheur de tous tes Sujets,
Consommer l'immortel Ouvrage.

F I N.

POST-SCRIPTUM.

Du 30 Janvier 1789.

JE crois qu'on trouvera que cette Ode justifie assez bien l'épigraphe qui la précède. C'est en effet l'explosion de l'indignation et de ce dépit pénible que le spectacle prolongé de l'injustice fait fermenter dans l'ame. Mais, si ce spectacle seul m'a inspiré quelqu'énergie, qu'eût-ce été, si j'avais eu à peindre celui qui a marqué les journées du 26 et du 27, et les trames sourdes dont il a été l'effet?

La persévérance du Tiers dans ses réclamations, celle de la Noblesse dans ses refus, avait jeté de l'aigreur entre les deux partis. Le Parlement, dont le devoir était de l'adoucir, n'a fait intervenir sa médiation que pour l'irriter. Il a toléré l'Assemblée des Nobles, malgré l'Arrêt du Conseil, du 3 Janvier, qui suspendait la tenue des Etats jusqu'au mois suivant, et a défendu celles des corporations, en les nommant illégales; comme si une Assemblée qui subsiste contre la volonté expresse du Roi, était plus légale que des Assemblées de communes, autorisées impérieusement par la nécessité de transmettre aux Municipalités le vœu des Citoyens.

La partialité de la Cour, ayant excité des murmures, plusieurs Magistrats ont dit, pour la pallier, qu'ils avaient été trompés, et qu'ils ne s'étaient opposés aux Assemblées des Corporations, que parce qu'on leur avait rapporté qu'on y forçait plusieurs

particuliers à adhérer, par leurs signatures, aux Délibérations qui s'y prenaient; une semblable défaite marquait de la mauvaise foi, et on ne l'a point admise; c'était se compromettre étrangement, que de la hasarder.

Les jeunes Citoyens, dans leur Arrêté du 18 Janvier, ont réfuté les dispositions de l'Arrêt de la Cour, par des vérités bien exprimées. Comme ils avaient raison, ils ont déplu à des Magistrats qui avaient tort. Ce n'est point le seul Corps que cette pièce énergique ait animé contre eux.

On sait que la Noblesse, dans sa déclaration du 10 Janvier, annonce que, si le Tiers est lésé dans la répartition des Impôts, elle est prête à le *discuter*. Cette disposition de *discuter* sur une chose évidente, n'annonçait pas beaucoup de bonne volonté. Aussi a-t-elle généralement déplu. Mais, pour prévenir le même effet en Basse-Bretagne, on lui a donné dans l'idiome Breton, une nuance qui la dénature. Car la Noblesse, au lieu de dire qu'elle est prête à *discuter* sur nos demandes, dit *qu'elle est prête à y faire droit;* ce qui est bien différent. Il paroît que par cette insidieuse traduction, elle a voulu se ménager, d'un côté, une prévention heureuse pour contrebalancer, de l'autre, le mécontentement qu'avait excité l'original. Elle sentait combien l'accord des opinions pouvait nuire à sa cause; et elle a cherché à en affaiblir l'influence, en les divisant. Les jeunes Gens de Rennes, en dévoilant sa ruse, lui ont inspiré le désir d'en tirer vengeance.

Les voilà sous l'animadversion du Parlement et de la Noblesse. Des ces deux Corps, le premier, n'ayant aucun moyen honnête de marquer son

ressentiment, devait dévorer son dépit, et rester tranquille ; l'autre en avait un approuvé, sinon par la raison, du moins par un préjugé presque aussi puissant. Il pouvait se présenter devant la Jeunesse dont il avait à se plaindre ; et il eût trouvé qu'elle était digne de lui répondre.

Mais ces deux Corps ont voulu avoir une conduite toute opposée à ce que l'honneur leur prescrivait.... J'ai besoin de me contenir, pour mettre un peu d'ordre dans le récit des horreurs dont je vais rendre compte. Les Magistrats et les Nobles, s'occupaient ténébreusement des moyens d'acheter des protestations des dernieres classes du Peuple, pour les opposer aux opérations patriotiques de nos Représentans. Par une suite de cette trame, quelques-uns convoquèrent le vingt-six de ce mois, au Champ-Monmorin, la valetaille et la crapule de Rennes : et là, un de leurs suppots, monté sur un arbre, harangua cette abjecte Assemblée et l'ameuta contre les jeunes Gens. Mais, pour colorer d'un prétexte son infame insurrection, elle se transporta d'abord au Parlement et demanda une diminution sur le pain dont le prix n'avait pas augmenté depuis plus d'un mois. Messieurs répondirent qu'ils auraient égard à cette réclamation ; et cette horde de brigands, que cette promesse aurait dû appaiser, si elle ne s'était réunie que pour l'obtenir, poursuivant son premier dessein, alla frénétiquement attaquer les jeunes Gens au café, ceux-ci pris au dépourvu et se voyant sans défense, cherchent leur salut dans la fuite. Cette canaille effrénée les arrête, les frappe, les assomme à coups de pierres et de bâton. On vit ces jeunes victimes aux prises avec leurs vils assassins, se débattant

contre eux, succombant sous les coups & teignant les pavés de leur sang. On a reconnu parmi ces bandits les laquais de plusieurs Magistrats et notamment ceux du premier Président qui, invoqué par des Commissaires de Police pour arrêter cette émeute, les a renvoyés, en leur répondant froidement *qu'il ne savoit qu'y faire.* On a su que ces scélérats égarés par l'ivresse avaient été stipandiés, et plusieurs, rendus à la raison, en ont fait l'aveu.

Le Parlement, au lieu de faire arrêter ces monstres sur le champ, s'est borné à rendre un Arrêt bisarre, qui défendait d'être au nombre de plus de quatre pendant le jour, et de plus de trois pendant la nuit. Etait-ce là donner une satisfaction convenable à une jeunesse insultée d'une manière aussi atroce?

Le lendemain 27, un Laquais donna deux coups de couteau à un Teinturier, qui s'en plaignit aux jeunes Gens. Ceux-ci, ayant rencontré l'assassin, s'en saisirent et le traînèrent au Palais. Les Magistrats leur dirent qu'il ne leur convenoit pas de se faire justice, et qu'ils devaient le remettre aux mains de la Maréchaussée. Ce monstre, pendant ce temps-là, trouva moyen de s'évader, et il reste impuni. Dans le même jour un Gentilhomme (1) arracha des mains d'un Cavalier de Maréchaussée, en le menaçant de lui brûler la cervelle, son Domestique, arrêté pour une cause à peu près semblable : ce Domestique reste encore impuni.

Indépendamment de ces événemens particuliers, cette journée fut marquée par une scène sanglante. A quatre heures du soir il s'engagea un

(1) On nomme M. de Tremargat.

combat violent sur la Place du Palais, entre les jeunes Gens et la Noblesse, qui sortit de la Salle des Etats, l'épée à la main. On entendait les clameurs des Combattans, et les cris de douleurs des Citoyens, confondus avec le bruit des armes à feu, et le cliquetis des armes blanches. On compte beaucoup de Gentilshommes blessés et trois de tués; il n'y a eu, dit-on, que des blessés du côté du Tiers. Ce carnage, malgré la présence du Commandant, n'a fini qu'à la nuit, & le champ de bataille est resté à quarante ou cinquante braves jeunes Gens, qui ont mis le reste en fuite (1).

Le Parlement, fidèle à son premier système d'hypocrisie et de fausseté, avoit fait afficher le matin un Arrêt, qui diminuait de deux sols le prix du pain, prenant sur soi d'en dédommager les Boulangers; il invitait, en passant, les Citoyens à la paix, et leur observait que ces troubles étaient une suite de leurs Assemblées illicites. Peut-on tenir un langage plus effronté?

Mais, malgré cette insidieuse démarche, on ne prend point le change sur la véritable cause de l'émeute du 26. Le Parlement a senti qu'il était de son intérêt d'en connaître seul, et a interdit au Présidial de faire aucunes suites. Le Corps des

(1) On raconte un fait singulier, qui ajoute à l'horreur de cette journée. Un nommé *Vignon*, fils d'un Confiseur, vendu à la Noblesse, lui servait d'espion. Le soir il venait lui rendre compte, soit-disant, de quelque découverte. Mais, quelques Nobles le prenant pour un partisan du Tiers, on le tira, et il tomba sur la place. Si ce fait est vrai, comme on le rapporte, il ne fait pas honneur aux meurtriers. Mais, on trouvera que l'effet de leur méprise est une punition bien juste.

Avocats

Avocats a demandé que cette défense fut levée ; mais en vain. On sollicite une Commission du Conseil, pour se saisir de cette instance où la Cour est récusée comme partie.

Ah ! que cette Commission vienne ! Qu'elle confonde, qu'elle dénonce les Auteurs de ce soulèvement ! Qu'elle livre leurs noms à l'indignation publique ! Que la France, que l'Europe entière les frappe d'un déshonneur et d'une exécration éternelle ! L'idée de leur attentat fait bouillir le sang ; elle donne la fièvre, elle soulève, elle déchire l'ame ; elle jète dans une colère frénétique. Quoi ! des Magistrats, des Nobles nous outragent à ce point ! Ils ne se présentent pas devant nous, ils chargent de leur vengeance une canaille soudoyée ! Des valets, des crocheteurs forment leur milice ! Ils les enivrent ! Ils les mettent hors de raison ! Ils en font des bêtes féroces ; et c'est dans cet état qu'ils les lâchent sur nous !.... Non, dans les annales de la méchanceté humaine, il n'y a point d'exemple d'un forfait de cette nature.

Il est heureux que M. le Comte de Thiard, dont on ne peut trop louer l'esprit de conciliation, soit parvenu à empêcher les jeunes Gens de s'abandonner à toute l'explosion de la vengeance, et les ait amenés à un accord pacifique avec les Nobles. Je suis loin de chercher à le rompre par des déclamations incendiaires, je respecte trop le sang de mes Concitoyens, je desire donc que cet accord se maintienne, mais il ne peut se consolider que par l'intervention des Etats. Il faut que la Noblesse et le Clergé accueillent les réclamations du Tiers, et ne s'opposent plus à ce qu'il y ait en Bretagne la même consistance que dans le Dau-

681

phiné, la Provence et le Haynaut, la consistance qui lui est naturelle, qui lui appartient, que tous les bons esprits lui desirent, que plusieurs Provinces demandent et que le Roi veut lui donner (1). Alors tous les Ordres rentreront dans l'harmonie, un lien fraternel les unira et fera oublier que quelques membres de la Noblesse ont voulu soutenir, par des assassinats, des privilèges injustes. C'est en y renonçant qu'elle peut donner au Tiers, pour l'insulte atroce qu'il a essuiée, la seule satisfaction convenable, la seule dont l'honneur lui permette de se contenter.

---

(1) Il serait intéressant pour la Noblesse qu'elle eut un nombre fixe de Députés choisis. Ce serait le moyen de prévenir la confusion et de s'entendre mieux. Si cela existait, plusieurs de ses membres n'auraient peut-être pas trouvé leur mort sur le Théatre de ses délibérations. Quand on est en grand nombre, les opinions se diversifient, se croisent davantage, la fermentation est plus active, et il en résulte plus d'actes de violence. On cite à ce sujet plusieurs jeunes Gentilshommes tués à Rennes par leurs camarades pour avoir été d'un avis différent. Il est affreux que ces braves jeunes Gens, faits pour bien servir la Patrie, subissent une mort qui lui soit aussi inutile.

FIN.